



Commune de Saint-Marcouf

Règlement graphique du PLUI Est Cotentin
(Arrêt - 05 Février 2026)

Zonage PLUI Est - Arrêt

- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
- UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne).
- UAc / UAcs - Tissu urbain traditionnel des hameaux
- UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
- UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
- UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cimetières, écoles, terrains de sport, administrations)
- UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
- Unc - Zone urbaine non constructible
- UXp - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
- UX - Zone urbaine regroupant les activités économiques
- UY - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manche (civil)
- 1AUA / 2AUA - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
- 1AUB / 2AUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
- 1AUX - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
- 1AUE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
- A - Zone agricole générale
- N - Zone naturelle générale
- Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
- Nd - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
- Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
- Nj - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
- Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
- Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
- Nr - Zone dédiée aux espaces naturels remarquables
- Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

- Gestion des nuisances et des risques**
- Bande de recul de 0 à 30 ans
- Bande de recul de 30 à 100 ans
- Prescriptions générales**
- Linéaire commercial
- Emplacement réservé
- Périmètre des OAP
- Servitude de Résidences Principales
- Périmètres de centralité
- Zone de retrait spécifique
- Bande des 100m
- Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Prescriptions patrimoniales**
- Patrimoine local identitaire à protéger
- Bâti remarquable à protéger
- Linéaire bâti à protéger
- Ensemble bâti à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Prescriptions naturelles et paysagères**
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Verts Paysagers à protéger
- Patrimoine naturel à préserver
- Linéaires bocagers à préserver
- Linéaires paysagers à préserver
- Zones humides avérées
- Mares à protéger
- Cadastre**
- Parcelles
- Bâti**
- bâti dur
- bâti léger

0 250 500 m

